

# **REGLEMENT INTERIEUR - JEU À GRATTER**

## **Carte de vœux de Montferrier-sur-Lez décembre 2023 / janvier 2024**

### **ARTICLE 1 – COLLECTIVITÉ ORGANISATRICE DU JEU**

La Mairie de Montferrier-sur-Lez, située au 4 impasse du Château – 34980 Montferrier-sur-Lez organise un jeu nommé ci-après le "Jeu à gratter 2023/2024".

### **ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU JEU**

Le Jeu consiste en un jeu de hasard, gratuit sans obligation d'achat dont le but est de gratter la pastille dorée figurant sur la carte de vœux distribuée à tous les Montferriérais(e)s pour l'année 2024. La Participation au "Jeu à gratter 2023/2024" vaut acceptation du présent règlement dans son intégralité.

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS ET VALIDITÉ DE LA PARTICIPATION**

Le "Jeu à gratter 2023/2024" est accessible à tous les Montferriérais(e)s, dans la limite d'une carte par foyer (une seule carte de vœux étant distribuée par foyer).

Ne sont pas autorisées à participer les personnes ayant collaborées à l'élaboration du jeu ainsi que tous les conseillers municipaux. Si ces derniers venaient à gagner, ils s'engagent à reverser leur lot au CCAS de la commune qui en ferait bénéficier une famille en difficulté.

Pour participer, les Montferriérais(e)s doivent gratter la case "dorée" figurant sur la carte de vœux reçue à leur domicile. Si la mention "GAGNÉ" apparaît, la couleur de cette dernière déterminera le lot (confère article 5). Chaque catégorie est composée comme suit :

- OR – 2 gagnants, numérotés de 1 à 2
- BLEU – 8 gagnants, numérotés de 3 à 10
- VERT – 12 gagnants, numérotés de 11 à 22
- ORANGE – 28 gagnants, numérotés de 23 à 50

La Mairie de Montferrier-sur-Lez acceptera uniquement les cartes dont la mention "GAGNÉ" figure sous la pastille à gagner. Elle se réserve le droit d'éliminer toute carte dont la mention "GAGNÉ" serait illisible, réécrite ou manquante. L'organisateur se réserve également le droit d'éliminer toute personne n'étant pas en capacité de présenter la carte lors de la remise des lots, ainsi que tout participant qui ne respecterait pas le règlement.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier pourra être exclue du "Jeu à gratter 2023/2024" et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

### **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront toutes les personnes en possession d'une carte portant la mention "GAGNÉ".

### **ARTICLE 5 – DESIGNATION DES LOTS**

Les lots sont des coffrets cadeaux "À Lez' avec la culture" composés comme suit :

**La mention "GAGNÉ" or (x2) =>** chaque lot comprend :

- 2 places pour le méchoui organisé par la Mairie en mai ou juin 2024
- 1 livre "Pittoresque Montferrier"
- 1 abonnement à la bibliothèque municipale
- 2 jours consécutifs offerts pendant l'été à l'Espace Jeunes de Montferrier (dont un jour avec une sortie)
- 2 places pour un spectacle organisé par la mairie, au choix, durant l'année 2024
- 1 séance découverte / atelier / concert offert par une des associations de la commune

**Les mentions "GAGNÉ" bleu (x8)** => chaque lot comprend :

- 1 livre "Pittoresque Montferrier"
- 1 abonnement à la bibliothèque municipale
- 2 places pour un spectacle organisé par la mairie, au choix, durant l'année 2024
- 1 séance découverte / atelier / concert offert par une des associations de la commune

**Les mentions "GAGNÉ" vert (x12)** => chaque lot comprend :

- 1 livre "Pittoresque Montferrier"
- 2 places pour un spectacle organisé par la mairie, au choix, durant l'année 2024
- 1 séance découverte / atelier / concert offert par une des associations de la commune

**Les mentions "GAGNÉ" orange (28)** => chaque lot comprend :

- 2 places pour un spectacle organisé par la mairie, au choix, durant l'année 2024
- 1 séance découverte / atelier / concert offert par une des associations de la commune

Les présents lots ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

Aucun document ou photographie relatif au prix n'est contractuel. La Mairie de Montferrier-sur-Lez se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux prix proposés, un prix d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

#### **ARTICLE 6 – INFORMATION – PUBLICATION DES PHOTOS DES GAGNANTS**

La Mairie de Montferrier-sur-Lez se réserve le droit de publier avec l'accord des gagnants, sur quelque support que ce soit, aux fins de communication, sur le réseau Internet, sur son bulletin municipal ou ses autres supports de communication, les photos des gagnants lors de la remise des prix.

#### **ARTICLE 7 – REMISE OU RETRAIT DES LOTS**

Les gagnants sont conviés à participer à une cérémonie de remise des prix qui aura lieu le jeudi 25 janvier à 19h, dans le hall de la salle du Devézou. Les gagnants devront impérativement être en possession de leur carte portant la mention "GAGNÉ" qui sera tamponnée au moment de la remise du lot. Une fois tamponnée, cette carte ne sera plus valable.

Une seule carte étant adressé par foyer, un seul coffret cadeau sera remis par foyer.

En cas d'impossibilité de retirer le lot le jour de la cérémonie de remise, le lot sera conservé à la disposition du gagnant jusqu'au 16 février 2024. Au-delà de ce délai, le gagnant ne pourra plus y prétendre et le lot sera conservé par la Mairie de Montferrier-sur-Lez qui l'offrira au CCAS de la commune pour en faire bénéficier une famille en difficulté.

#### **ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ**

La participation au Jeu-Concours implique des participants une attitude loyale vis-à-vis de la Mairie de Montferrier-sur-Lez et des autres participants. La Mairie de Montferrier-sur-Lez se réserve le droit d'écarter, disqualifier ou d'invalider la participation au Jeu à gratter 2023/2024 et/ou l'attribution de lots en cas de fraude, ou de tentative d'entrave au bon déroulement du jeu.

#### **ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU REGLEMENT- MODIFICATIONS**

La participation au Jeu implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la Mairie de Montferrier-sur-Lez sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le règlement complet est consultable sur le site internet de la commune et sur place, 4 impasse du Château – 34980 Montferrier-sur-Lez.

#### **ARTICLE 10 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu à gratter 2023/2024 sont strictement interdites.

#### **ARTICLE 11 – LITIGE**

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de difficulté relative à l'application, à l'interprétation du présent règlement, la Mairie de Montferrier-sur-Lez statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du règlement et sur tout litige pouvant survenir notamment quant aux conditions ou résultats du Jeu à gratter 2023/2024.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité du présent règlement. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Mairie de Montferrier-sur-Lez dont les décisions seront sans appel.

Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la clôture du Jeu à gratter 2023/2024. La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce Jeu à gratter 2023/2024 fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

#### **ARTICLE 12 – COMMISSAIRE DE JUSTICE**

Ce présent règlement est consultable à la Mairie, 4 impasse du Château ainsi que sur notre site internet. Il est également déposé chez un commissaire de justice dont les coordonnées sont les suivantes : FREDERIC TONUS - COMMISSAIRE DE JUSTICE - CYRIL ROUZAUD - COMMISSAIRE DE JUSTICE

Commissaires de Justice Associés

18 rue Joe Dassin, 34080 MONTPELLIER

Tel: 04 67 22 00 84

<https://www.huissier-herault.fr/>